

Position du CRECA sur le projet d'implantation du parc éolien Des Moulins

le 6 octobre 2009

Cosmin Vasile – directeur général
André Bélisle – vice-président



Présentation du CRECA

Le CRECA est un organisme sans but lucratif issu du milieu, dont le principal mandat est de favoriser et de promouvoir des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement d'une vision globale du développement durable de la région par de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et d'autres types d'actions.



Approche utilisée par le CRECA

Enjeux



Principes de développement durable



Critères d'analyse



Évaluation



Recommandations

Méthodologie d'analyse

Environnementaux	Protection de l'environnement (c)	Impacts sur la faune aviaire et sur les chiroptères	2	
		Impacts sur la faune aquatique	8	
		Impacts sur les eaux de surface et souterraines	8	
		Impacts sur les sols	8	
		Impacts sur les forêts	7	
	Précaution (gestion des risques) (j)	Prise en considération des risques inconnus	9	8,12
	Prévention (i)	Plan de gestion des mesures d'urgence (sécurité)	10	
		Éloignement zones habitées	9	
		Gestion des matières résiduelles dangereuses	10	
		Programme de surveillance environnementale (phase construction)	10	
	Respect capacité de support des écosystèmes (m)	Programme de suivi environnemental (phase exploitation)	10	
		Perte d'habitats terrestres / Création d'habitats	8	
Perte d'habitats aquatiques / Création d'habitats		9		
Préservation de la biodiversité (l)	Fragmentation des écosystèmes	8		
	Écosystèmes menacés, exceptionnels	10		
	Écosystèmes forestiers exceptionnels / forêts anciennes	10		
	Protection des espèces menacées / susceptibles d'être menacées / vulnérables / en péril	2		

Enjeux économiques

Recommandation no 1

Le CRECA recommande à la compagnie 3Ci de contribuer volontairement à un fonds spécial en environnement, compte tenu des impacts du parc éolien sur l'ensemble des éléments environnementaux de la zone d'implantation.

Enjeux économiques

Recommandation no 2

Le CRECA recommande au promoteur de faire un portrait des GES émis :

- dans le processus de production des éoliennes
- lors du transport des composantes des éoliennes
- lors de la construction des emprises et des installations éoliennes
- lors du démantèlement du parc

Enjeux sociaux

Recommandation no 3 :

Considérant que le positionnement des éoliennes s'avère très important pour l'évaluation des impacts sur les paysages, le CRECA demande des études plus exhaustives de simulation visuelle.

De plus, la carte sur la visibilité des éoliennes devrait comprendre une zone plus grande d'étude, incluant la ville de Thetford Mines.

Enjeux sociaux

Recommandation no 4 :

Qu'un comité de vigilance soit formé afin de soumettre au promoteur les perceptions et les préoccupations du milieu vis-à-vis de l'exploitation du parc éolien.

Ce comité pourrait être formé par les acteurs environnementaux et socio-économiques de la région, ainsi que par des citoyens qui sont touchés indirectement par le projet.

Enjeux environnementaux

Recommandation no 5 :

Le CRECA recommande au promoteur de réaliser, par l'entremise d'un organisme indépendant, un suivi approfondi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris pour les 5 premières années du fonctionnement du parc éolien.

Le CRECA demande que les résultats de ce suivi soient rendus publics, que le promoteur prenne en compte ces résultats et qu'il prenne toutes les mesures pour limiter les impacts, conformément à leur importance.

Enjeux environnementaux

Recommandation no 6 :

Que des études plus approfondies soient effectuées par le promoteur afin d'identifier la présence potentielle des espèces floristiques à statut précaire sur les sites d'implantation des éoliennes et dans les corridors qui seront utilisés comme emprises des futurs chemins d'accès.



Enjeux environnementaux

Recommandation no 7 :

Compte tenu que le territoire à l'étude pourrait contenir des milieux humides non caractérisés dans les études considérées par le promoteur, et considérant l'importance de ce type d'écosystèmes, le CRECA recommande au promoteur de valider sur le terrain la présence des milieux humides qui peuvent être touchés par les travaux de construction du parc éolien.



Impacts cumulatifs

Recommandation no 8 :

Que le projet prenne en considération les impacts cumulatifs avec la ligne de transport d'Hydro-Québec.

Recommandation no 9 :

Que le promoteur travaille en concertation avec le promoteur du Parc De l'Érable, afin d'identifier les impacts cumulatifs engendrés par l'ensemble des deux projets.

Évaluation globale

Le CRECA appuie globalement le projet d'implantation du parc éolien Des Moulins, mais déplore les aspects négatifs soulignés dans le cadre de son mémoire et demande au promoteur de considérer ces aspects dans le cadre de son étude d'impacts afin d'augmenter la durabilité de ce projet.



QUESTIONS ?